

Paris, le jeudi 30 novembre 2023

## CONVOCA TION

L'Assemblée Générale Ordinaire  
de  
l'Association SeRViR – Alumni de l'ENA et de l'INSP  
aura lieu  
**Jeudi 14 décembre 2023**  
**Accueil à partir de 18 heures**  
Ministère de la Santé et de la Prévention  
Amphithéâtre Pierre Laroque  
14, avenue Duquesne - 75007 Paris

### ORDRE DU JOUR

**18h – 19h : Accueil**

**19h – 20h30 : Partie statutaire :**

- 1 - Approbation du PV de l'AGO du 29 juin 2023.
- 2 - Approbation du budget prévisionnel pour 2024.
- 3 - Questions diverses.

**Cette assemblée sera suivie par un pot amical**

-----

**Le dossier de l'assemblée générale est disponible** (PV Assemblée générale du 29 juin 2023) sur l'espace sécurisé du site de SeRViR (à condition de vous connecter au préalable) <https://www.serviralumni.com/fr/group/assemblee-generale/206/medias> à partir duquel vous pouvez télécharger ces différents documents pour en prendre connaissance.

**Merci de bien vouloir confirmer au plus vite votre participation** en vous inscrivant à l'adresse suivante : <https://www.serviralumni.com/fr/event/assemblee-generale-de-l-association-du-14-decembre/2023/11/30/836>

En cas d'empêchement, **merci de retourner le formulaire de vote par procuration** auprès du secrétariat de l'Association. Le pouvoir écrit, donné à cet effet à un membre de l'Association à jour de sa cotisation et présent à l'Assemblée Générale, doit être daté et signé. La procuration doit mentionner au moins un nom de mandataire. Le mandant peut porter sur sa procuration le nom de trois mandataires potentiels. Sous peine de nullité, le pouvoir mentionne clairement l'identité du mandant et celle du ou des mandataires dans l'ordre préférentiel ainsi que la date de l'assemblée générale concernée. Chaque membre présent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs en sus du sien (cf. modèle de pouvoir ci-dessous).

**Le pouvoir doit parvenir à l'Association** par courrier (226, bd Saint-Germain – 75007 Paris) ou par courriel ([info@serviralumni.com](mailto:info@serviralumni.com)), **avant le mardi 12 décembre 2023**

**Rappel** : seuls les membres à jour de leur cotisation 2023 peuvent voter (120 euros pour les actifs et 100 euros pour les retraités ; montants pour lesquels il convient d'ajouter 40 euros pour s'abonner à la revue). Celles et ceux qui ne l'auraient pas encore acquittée peuvent en régler le montant jusqu'au jour de l'Assemblée générale.